

**Communauté de Communes  
AVALLON – VÉZELAY – MORVAN**

**Compte rendu de la réunion des agriculteurs, viticulteurs et exploitants agricoles du Vézélien.  
Opération Grand Site du Vézélien**

**17 mars 2016**

**Présents :**

<b>Nom, Prénom</b>	<b>Titre</b>
VITEAU Alain	Maire, Vault de Lugny
TROUSSARD Elisabeth	Chambre d'Agriculture
CHAUVEAU Olivier	EARL CHAUVEAU, agriculteur
FERNANDES Frédéric	EARL La Cour Noblat, agriculteur
SOLIVEAU Alain	Exploitant agricole retraité
CONTENT Julien	SCEA CONTENT, exploitant agricole
CONTENT Geneviève	Idem
DALLEAU Adeline	Les Jardins d'Adeline, maraîchage bio
PAUTARD Michel	Agriculteur, magasin bio ferme de la Butte
GARNIER Henri	Exploitant agricole, viticulteur retraité
DESCHAMPS F...	Viticultrice
PICARD Vincent	Agriculteur
WOILLEZ Sophie	Viticultrice
PICARD JM	Agriculteur
MANDRON Laurent	Agriculteur
GARNIER Isabelle	Viticultrice
Cave Henry de Vézelay	Représentée par I Garnier, vice-présidente
CLEROT JP	Agriculteur
GARNIER Alain	Agriculteur
LEFEBVRE Clémence	PNR Morvan
GEORGE Patrick	1 <sup>er</sup> adjoint commune de Pierre-Perthuis
GEOGELIN Isabelle	Maire d'Asquins, vigneronne
BRINGER Patrick	Vigneron
LUCY JP	Agriculteur
FILLION Jean-Paul	Agriculteur
HERARDOT Alain	Agriculteur
BUFFY Paule	Maire d'Island
HOCHART Chantal	Maire de Pontaubert
PICHON Véronique	Maire, Fontenay-Près-Vézelay
PERRY Fabrice	Agriculteur
BUTTARD Jean-Paul	Maire de Foissy-Les-Vézelay
VANTENAY Didin	Agriculteur
PICARD Sylvie	Agricultrice
MOTTIN Lucien	Agriculteur
BARBIEUX Hubert	Maire de Vézelay
BEAUGER Jean-Michel	Maire de Tharoiseau
MANDRON Jérémy	Futur agriculteur
RAUSCENT Noëlle	Maire de Domecy—sur-Cure
DIAZ Pierre	Maire de Montillot
LIMOSIN Marie-Claire	Maire de Blannay
CHABERT Gérard	Maire de Givry
MOINARD Franck	Maire de Sermizelles
MOIRON Alain	Président confrérie
PECHERY Sylvain	SCEA PECHERY

RUVILLY Laurence	DREAL
GUYOT Christian	Maire de Saint-Père
VILLIERS Elise	Maire de Pierre-Perthuis
PENASSE Fabrice	Chargé de mission OGS, CCAVM

Rédacteur du présent document : Fabrice PENASSE – [fabrice.penasse.ccavm@orange.fr](mailto:fabrice.penasse.ccavm@orange.fr)

Validé par : Christian GUYOT, Vice-président.

---

### Ordre du jour :

- 1°) Présentation générale de l'Opération Grand Site du Vézélien,
- 2°) Présentation des orientations concernant le volet agricole du projet,
- 3°) Participation des acteurs à la gouvernance,
- 4°) Informations et questions diverses.

-----

Introduction de Mr Guyot.

Cette réunion est la première étape du dialogue que nous souhaitons instaurer avec la profession agricole dans le cadre de l'Opération Grand Site. L'OGS est un outil de dialogue au service d'un projet de territoire dont la population, les acteurs locaux et les communes bénéficieront. Le patrimoine naturel et bâti du site apporte une forte valeur ajoutée ainsi qu'une attractivité au territoire. Ce dernier est vivant, habité, marqué par la présence de l'homme au fil des siècles. Ce projet est donc une chance pour ce territoire que beaucoup nous envie. Il faut saisir cette chance. Seuls 14 Grands Sites sont parvenus à obtenir le label Grand Site de France. Nous devons nous préparer pour l'obtenir et apprendre à gérer le territoire d'une façon spécifique.

Cette réunion a été préparée avec l'aval de la Chambre d'Agriculture de l'Yonne et l'appui de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et du PNR, présents aujourd'hui.

### 1°) Présentation générale de l'Opération Grand Site du Vézélien

### 2°) Présentation des orientations concernant le volet agricole du projet

Présentation du diaporama (cf site internet CCAVM : [www.cc-avallonnais.fr](http://www.cc-avallonnais.fr)).

### Dialogue avec les participants.

#### Bâti agricole

L'évolution et l'adaptation des bâtiments agricoles est une question centrale pour l'activité économique. Les contraintes architecturales et les normes sont importantes et il faut répondre à la demande agricole dans le site. L'avenir de la vigne sur le territoire est lié aux possibilités d'installation des jeunes qui nécessiteront des structures modernes et adaptées aux exigences de l'activité, au même titre que pour les bâtiments d'élevage. Ces questions, certes essentielles, ne sont pas liées à l'OGS mais au respect des contraintes du site classé et inscrit (les 18 communes du Vézélien).

Il serait important de clarifier les normes, d'harmoniser les documents existants. Il existe un plan de gestion des espaces forestiers et viticoles du site classé du Vézélien (<http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr/plan-de-gestion-vezelien-a4332.html>) et un guide de recommandations du bâti réalisé par le PNR du Morvan ([http://www.parcumorvan.org/fr/Culture\\_patrimoine/Architecture/Guide\\_pratique/Guide\\_en\\_francais\\_et\\_anglais.php?rub=05&srub=02&ssrub=02&sssrub=03&lg=fr](http://www.parcumorvan.org/fr/Culture_patrimoine/Architecture/Guide_pratique/Guide_en_francais_et_anglais.php?rub=05&srub=02&ssrub=02&sssrub=03&lg=fr)).

Le STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine<sup>1</sup>) de l'Yonne est l'interlocuteur de tout agriculteur désireux rénover, construire ou faire évoluer son bâti agricole. Par ailleurs, les services de la Chambre d'Agriculture peuvent accompagner les exploitants, par exemple pour l'élaboration de plans. Ces problématiques seront par ailleurs au cœur du futur PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) de la Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan.

#### Retombées positives pour le territoire

Peut-on attendre des retombées positives de la fréquentation du territoire par les visiteurs ? Le projet peut-il bénéficier à l'ensemble des communes, à Givry par exemple, à priori peu concernée par le séjour des touristes ?

L'OGS ne concerne pas que le cœur de site, Vézelay, mais l'ensemble des villages du périmètre du projet. Les actions fléchées dans l'Opération ciblent les entrées de villages, les places, le patrimoine vernaculaire, les équipements collectifs ...

En dehors des financements d'actions prévues dans le cadre de l'OGS, Vézelay bénéficiera de crédits de l'Etat destinés aux travaux de la basilique. Ces crédits sont une chance pour le territoire qui doit en profiter dans son ensemble.

On peut attendre une augmentation de la fréquentation touristique du territoire ces prochaines années. Il faut inciter les gens à venir et à rester sur le territoire, en améliorant pour cela la signalétique, l'entretien et le balisage des chemins, les infrastructures d'accueil, d'une manière générale la mise en valeur du territoire.

Exemple de l'OGS de Saint Guilhem le Désert : en 20 ans de travail, les financements mobilisés par le projet s'élèvent à 16 millions € et bénéficient, via des projets très concrets, à l'ensemble des communes du périmètre.

#### L'OGS va-t-elle imposer de nouvelles contraintes ?

L'OGS ne se substitue pas à la réglementation existante liée au site classé et inscrit<sup>2</sup>. OGS ou non, le site classé et inscrit existe, avec les protections prévues par la législation. Pour en savoir plus : <http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr/informations-generales-r2009.html>.

L'OGS n'imposera pas de contraintes supplémentaires aux agriculteurs car elle n'en a ni les compétences ni les moyens. Elle ne se substitue à aucune législation existante. C'est un cadre de concertation et d'action qui vise à dynamiser un territoire, avec des financements adaptés aux besoins/à la demande du territoire.

#### Tout cela coûtera cher ; qui paiera ?

L'OGS est une dynamique de territoire. Le MEDDE<sup>3</sup> peut débloquer de modestes enveloppes financières dans le cadre d'une OGS et ainsi permettre de mobiliser des financements complémentaires par les collectivités (Région, Département, ...). Ces fonds financeront les actions prioritaires définies par les acteurs locaux et les élus. Ces actions ne pourront se faire qu'avec la mobilisation des acteurs locaux.

Intervention d'un élu : il ne faut pas avoir peur de l'OGS ; nous devons nous mobiliser ensemble pour construire ce projet dans l'intérêt des générations à venir.

#### Installation des agriculteurs

Un point mérite une attention particulière : le vieillissement des exploitants agricoles du territoire. Les actions mises en place devront prendre en compte cette problématique, liée à la transmission/reprise des exploitations.

Témoignage d'un jeune agriculteur qui s'apprête à s'installer et envisage une diversification par des activités liées au tourisme. Ces activités ne peuvent qu'être saisonnières, il faut trouver des complémentarités pour viser l'équilibre financier. Peut-on envisager des aides pour les agriculteurs souhaitant s'installer ?

---

<sup>1</sup> Coordonnées du STAP : <http://www.yonne.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Culture/Service-Territorial-de-l-Architecture-et-du-Patrimoine-STAP>

<sup>2</sup> Pour plus d'information consulter la circulaire du 21 janvier 2011 relative à la politique des Grands Sites : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Circulaire-Grands-Sites-du-21.html>  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Qu-appelle-t-on-Grand-Site.html>

<sup>3</sup> Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Energie.

Il faut des réponses économiques à des problèmes économiques. Parmi les différents outils, les MAEC sont un des moyens à envisager<sup>4</sup>.

A ce stade, nous ne pouvons pas nous engager sur des aides concrètes. Nous recensons dans un premier temps les besoins. L'OGS ne se substituera pas à l'Etat, à la PAC, aux acteurs locaux ni aux collectivités. Si dans le cadre de l'OGS, en mobilisant l'ensemble des partenaires, il est possible d'apporter des aides pour l'installation, l'achat de matériel, la création de CUMA, générer des mesures et ressources spécifiques pour promouvoir une filière, nous agissons dans ce sens. Dans l'absolu, il ne faudra pas s'attendre à de gros moyens.

Propositions :

- Réaliser un guide qui harmoniserait l'ensemble des documents sur le bâti et l'architecture et qui clarifierait l'ensemble des normes à respecter sur le site, à diffuser largement.
- Faire un état des lieux où la construction du bâti agricole est possible.
- Recenser les besoins liés à l'installation des agriculteurs et les aides attendues, visant à répondre aux demandes de l'ensemble des acteurs et populations du territoire.
- Des mesures de gestion face à la disparition de certaines essences atteintes par les maladies, face à l'évolution du paysage, que ce soit naturelle (arbres malades, ...) ou artificielle (usages, travaux, ...).
- Des actions d'entretien des chemins, d'amélioration du balisage et de la signalétique, visant à rendre plus attractif et à mieux découvrir le territoire.
- Des actions permettant de mieux exploiter le tourisme, augmenter la durée de séjour des visiteurs.

Rappel : la DREAL et le STAP tiennent des permanences mensuelles à la mairie de Saint-Père.

Informations : site internet de la DREAL.

Contact : Juliette Lafitte, Mairie de Saint-Père.

### **3°) Participation des acteurs à la gouvernance**

Un comité consultatif a été créé en octobre : son but est d'associer la population et les acteurs locaux aux débats et aux actions qui seront prévues par l'OGS. Il a une vocation consultative. Il réunit pour le moment des acteurs associatifs et nous proposons à la profession agricole de rejoindre ce comité.

Les personnes suivantes souhaitent intégrer le comité : Isabelle Garnier, Vincent Picard, Valentin Montanet, Michel Poutard, Sylvain Pechery, Frédéric Fernandes, Laurent Mandron, Jeremy Mandron, Isabelle Goergelin.

-----

**A noter : l'ébauche du programme d'actions ainsi que le diagnostic sont téléchargeables sur le site internet de la CCAVM : [www.cc-avallonnais.fr](http://www.cc-avallonnais.fr)**

---

<sup>4</sup> A noter : les règles pour 2015-2020 ne sont pas encore définitives. Une nouvelle campagne en 2017 pourrait peut être s'engager particulièrement sur le territoire.